

University of Michigan Law School

## University of Michigan Law School Scholarship Repository

---

Articles

Faculty Scholarship

---

2023

### Une Histoire Pragmatique du Politique

William J. Novak

*University of Michigan Law School*, [wnovak@umich.edu](mailto:wnovak@umich.edu)

Stephen W. Sawyer

Available at: <https://repository.law.umich.edu/articles/2945>

Follow this and additional works at: <https://repository.law.umich.edu/articles>



Part of the [Legal History Commons](#), and the [Political History Commons](#)

---

#### Recommended Citation

Novak, William J. and Stephen W. Sawyer. "Une Histoire Pragmatique du Politique" [Possibilities for a Pragmatic History of the Political]. *Histoire @ Politique* 51 (2023): 184-193. DOI: <https://doi.org/10.4000/histoirepolitique.15568>

This Article is brought to you for free and open access by the Faculty Scholarship at University of Michigan Law School Scholarship Repository. It has been accepted for inclusion in Articles by an authorized administrator of University of Michigan Law School Scholarship Repository. For more information, please contact [mlaw.repository@umich.edu](mailto:mlaw.repository@umich.edu).

# Une histoire pragmatique du politique

*Possibilities for a Pragmatic History of the Political*

William J. Novak et Stephen W. Sawyer

---

- 1 Comme le montre ce numéro, nous ne sommes guère en manque de tentatives récentes de repenser l'histoire du politique. En effet, deux générations d'historiens ont déjà produit un grand nombre de nouvelles approches et de perspectives à partir desquelles il est maintenant possible d'étudier l'histoire politique à nouveaux frais. Dans le contexte historiographique américain, nous avons été témoins d'une série de nouvelles approches allant de ce que l'on a appelé la « nouvelle histoire sociale politique » des années 1970 à l'effort des sciences sociales pour « repenser l'État » (*Bringing the State Back In*) dans les années 1980 et 1990, en passant par l'invention de nouveaux sous-domaines tels que le « *Political Development* » ou « *Policy History* » ou le « *Law and Political Economy* », jusqu'à diverses versions depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle pour penser des « *new, new* » histoires politiques<sup>1</sup>. Dans le contexte français, l'appréhension du politique s'est trouvée au cœur d'une série de tentatives visant à repenser l'histoire de l'État et les politiques publiques<sup>2</sup>. Parmi ces approches, celle qui a sans doute le plus développé une perspective philosophique ou conceptuelle est issue des travaux de chercheurs tels que François Furet, Claude Lefort, Marcel Gauchet, Mona Ozouf et Pierre Rosanvallon. Pour sa part, Pierre Rosanvallon a fourni un ensemble de réflexions méthodologiques sur cette approche dans une série d'articles et d'entretiens et, enfin, dans sa leçon inaugurale au Collège de France<sup>3</sup>. Au cœur de cette approche se trouve une distinction essentielle entre « le » et « la » politique, cette dernière étant réservée à la compétition électorale, à la politique des partis et aux majorités parlementaires, par exemple, tandis que le premier cherche à mettre au jour un mode d'existence collective et une ambition pour la réalisation commune d'un groupe ou d'une communauté politique qui s'auto-institue. Ensemble, ces travaux ont donné une profondeur et une épaisseur nouvelles au concept du politique dans l'histoire.
- 2 Cependant, cette cascade d'approches de l'histoire politique s'est simultanément accompagnée d'une vague de lamentation - une plainte chronique selon laquelle le

domaine de l'histoire politique se trouve dans un état de crise ou peut-être même sujet à un déclin irréversible. Samuel Moyn regrette le manque relatif de réception des travaux de Pierre Rosanvallon aux États-Unis, du moins en comparaison avec ceux de François Furet, par exemple, en notant qu'une « théorie générale de la démocratie sur la base d'une histoire nationale... intéresse aujourd'hui de moins en moins de monde<sup>4</sup> ». Aux États-Unis, Joel Silbey n'est pas le seul à qualifier de « temps difficiles » « l'état et la pratique » de l'histoire politique « à l'aube du millénaire » :

« Tous les historiens politiques, quels que soient leur sujet, leur approche ou leur axe chronologique, sont aujourd'hui confrontés à une grave crise épistémologique en raison du flot de critiques qu'ils ont reçues, symptômes du manque croissant d'acceptation de leurs pairs pour le travail qu'ils accomplissent<sup>5</sup>. »

3 Ou comme le constate Yves Déloye :

« L'écriture de l'histoire du politique... se situe d'emblée au cœur d'une série de controverses<sup>6</sup>. »

4 Alors que Silbey et d'autres ont généralement attribué la cause de ce malaise à des forces « extérieures » au domaine de l'histoire politique lui-même - par exemple, le tournant global et impérial des études historiques, le « tournant linguistique » ou l'essor de l'histoire socio-culturelle ou ce que Silbey a appelé « la ruée vers l'étude de l'identité sous diverses formes » -, cet essai tente de renverser cet angle de vision pour aller à la recherche d'une critique plus immanente. Pour reprendre les mots de Pogo, un personnage de dessin animé américain :

« Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous<sup>7</sup>. »

5 Notre objectif est de présenter ici les éléments pour penser une histoire pragmatique du politique en ouvrant un dialogue entre quelques interrogations propres à la pratique de l'histoire politique des deux côtés de l'Atlantique, principalement aux États-Unis et en France, et en particulier en soulignant les apports de l'histoire du droit (*legal history*) telle qu'elle est pratiquée aux États-Unis dans le champ du *legal realism*, pour penser une telle approche. Nous nous appuyons sur le travail de collaboration que nous avons effectué au cours des deux dernières décennies (avec notre co-auteur et co-éditeur James T. Sparrow) sur l'histoire de l'État dans une perspective comparative et transnationale<sup>8</sup>. Dans plusieurs articles et chapitres de livres, nous avons tenté de démontrer l'inadéquation de certaines interprétations conventionnelles de « l'État » pour prendre la pleine mesure d'une histoire comparée des pratiques de l'État au cours des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Dans cet article de synthèse, nous tentons d'aller au-delà de notre focalisation initiale concernant la nature particulière des États démocratiques afin d'élucider une perspective méthodologique sous-jacente et plus large qui pourrait animer une histoire plus générale du politique.

6 En effet, bon nombre des problèmes particuliers que nous venons de détailler dans les histoires conventionnelles de l'État moderne étaient eux-mêmes le reflet et le produit d'une conception plus générale de la nature du politique. En d'autres termes, il serait possible d'identifier une certaine méprise qui réside dans une tendance interprétative à « essentialiser » le politique, à localiser une sorte d'essence du politique ou un sujet politique distinct identifiable et séparable de la vaste chaîne et trame de la vie socio-économique, de la politique politicienne et des débats politiques. Ou comme le propose Yves Déloye, l'histoire politique est souvent accusée du travers « de penser, d'abord, la "politique" comme une sphère autonome des autres sphères d'activités (le social, l'économique, le culturel, le religieux...) au risque d'oublier les interactions, les

tensions, les porosités et les imbrications existant entre ces différentes dimensions de l'activité humaine<sup>9</sup> ». Enracinés dans les théories sociales émergentes du XIX<sup>e</sup> siècle qui séparaient systématiquement l'État de la société civile et les sphères publiques des sphères privées<sup>10</sup>, ces binômes se sont rapidement transformés en traditions historico-sociologiques interprétatives qui privilégiaient des récits centrés sur le pouvoir politique ou sur la société, et n'intégraient ou ne transcendaient que rarement ces catégories d'analyse de plus en plus distinctes les unes des autres<sup>11</sup>.

- 7 Du côté d'une approche centrée sur l'État ou le pouvoir politique, des méthodes plus ou moins internalistes ont prévalu, les historiens politiques et intellectuels explorant tour à tour les acteurs et les institutions relativement autonomes et les mots et idées contextualisés de manière interne qui, selon eux, constituaient la structure essentielle<sup>12</sup> ou les origines idéologiques<sup>13</sup> de la politique nationale. Les versions les plus sophistiquées de cette approche ont cherché à retracer une histoire philosophique du politique en tant que domaine qui « institue le social ». Cependant, ces histoires conceptuelles risquaient d'isoler le politique comme une sphère distincte, séparée, qui façonne l'histoire, mais qui n'est pas elle-même sujette à des changements historiques. En d'autres termes, les apories du politique constitueraient le terrain à l'intérieur duquel l'histoire de la démocratie se développe, mais ces mêmes contradictions n'étaient pas elles-mêmes sujettes au changement historique<sup>14</sup>.
- 8 Dans une perspective centrée sur la société, ou dans des approches dites *externalistes*, le politique est aussi essentialisé d'une certaine manière, mais il est désormais de moins en moins considéré comme la force qui anime que la force animée. D'une histoire sociale marxisante aux études sur la longue durée et des mentalités et aux histoires socioculturelles, le politique n'est pas en soi le moteur du changement historique. Il apparaît comme une variable dépendante, plus épiphénoménale, séparée et moins significative que les forces plus matérielles et quotidiennes de la vie socio-économique, mieux perçue de bas en haut que de haut en bas, à la périphérie plutôt qu'au centre<sup>15</sup>.
- 9 Malgré l'attrait et la ténacité des clivages État/société ou internaliste/externaliste, les difficultés de ces représentations essentialisées du politique sont perceptibles depuis un certain temps. En effet, Carl Schmitt, l'essentialiste par excellence, a rédigé la critique définitive d'une approche politique fondée sur la séparation des sphères dans son très peu pragmatique *La Notion de politique* :
 

« L'équation État = politique devient erronée et trompeuse au moment précis où l'État et la société se pénètrent l'un l'autre. Ce qui était jusqu'alors des affaires d'État devient de ce fait des affaires sociales, et *vice versa*<sup>16</sup>. »
- 10 Schmitt fait ici l'observation assez évidente que les concepts politiques enracinés dans les théories formalistes du XIX<sup>e</sup> siècle sur la séparation des pouvoirs publics et politiques contre les sphères privées et civiles ne reflètent plus les réalités politico-économiques du XX<sup>e</sup> siècle, où l'État et la société, le public et le privé s'interpénètrent dans toutes les relations concevables et de toutes les manières possibles. D'Oliver Wendell Holmes Jr. à Robert Lee Hale, cette idée était au cœur de l'ensemble du mouvement réaliste juridique (*legal realism*) aux États-Unis, où l'intersection du public et du privé, du politique et du civil dans un monde résolument moderne a entraîné une imbrication complète et inextricable de la propriété et de la souveraineté<sup>17</sup>.
- 11 Au-delà de sa déconstruction des catégories libérales classiques, le *legal realism* américain est également utile pour montrer la voie vers une interprétation non essentialisée du politique. En effet, le point de départ philosophique et méthodologique

du courant était le pragmatisme en soi. Et si les réalistes se sont inspirés de la variante américaine du pragmatisme, en particulier des travaux pionniers de Charles Saunders Peirce, William James, John Dewey et George Herbert Mead, ils ont également reconnu les racines philosophiques européennes profondes et plus générales du pragmatisme dans ce que Robert Pippin a appelé « l'héritage kantien (*the Kantian aftermath*)<sup>18</sup> ». Des premières notions de « croyance pragmatique » de Kant à l'historicisation approfondie de la raison dans la philosophie critique de Hegel, en passant par le renouveau plus récent du pragmatisme sociologique français, les racines du pragmatisme en tant que position philosophique et méthodologique transcendent sans aucun doute les frontières nationales<sup>19</sup>.

- 12 Dans ce sens, les emprunts des pragmatistes américains de la part de l'école du *legal realism* fournissent un point de départ pour une future histoire pragmatique du politique. Cette école a déjà influencé des théoriciens aussi divers et importants que Hilary Putnam et Richard Rorty, Jürgen Habermas et Axel Honneth<sup>20</sup>, car elle mobilise les idées philosophiques de Peirce, James et Dewey, avec des idées sur la relation entre le pouvoir et la connaissance, l'économie politique et le droit, la politique et l'art de gouverner. D'ailleurs, une telle approche a contribué au développement d'une *lingua franca* pour l'émergence des sciences sociales modernes aux États-Unis, telles que pratiquées par des gens comme Richard T. Ely, John R. Commons, Thorstein Veblen, Charles Horton Cooley, Walter Lippmann, ainsi que la sociologie française contemporaine. Effectivement, depuis quelques décennies maintenant en France, les pragmatistes américains ont été mis en dialogue avec le courant déjà bien développé de la sociologie pragmatique. Alors que l'impulsion initiale de la sociologie pragmatique dans les travaux des sociologues tels que Luc Boltanski et Laurent Thevenot n'avait que peu de liens avec la tradition pragmatique américaine, des travaux récents ont mis en évidence les possibilités d'un dialogue plus soutenu entre ces travaux et la tradition pragmatique sortant des États-Unis<sup>21</sup>.
- 13 Au cœur du pragmatisme américain et de son déploiement dans le *legal realism* se trouve un profond scepticisme à l'égard des débats formels et proprement théoriques et une adhésion à une évaluation plus conséquentialiste, instrumentale et réaliste du monde. Comme l'a dit William James dans *What Pragmatism Means* « la vérité est quelque chose qui arrive à une idée<sup>22</sup> », c'est la « valeur » d'une idée qui doit être pesée et évaluée par une communauté en fonction des conséquences qu'elle produit et le travail que l'idée accomplit dans le monde historique réel. Dans la formulation pragmatique de James, la vérité n'est ni plus ni moins qu'« une idée qui nous transporte d'une partie de notre expérience à une autre, qui relie les choses de manière satisfaisante, qui fonctionne de manière sûre, qui simplifie, qui économise du travail, qui est vraie pour tant de choses, qui est vraie de manière instrumentale<sup>23</sup> ». En remettant en question des idées abstraites plus juridiques et philosophiques tels que le droit naturel, *l'homo economicus*, la liberté contractuelle, les *legal realists* ont essayé de créer un espace pour des enquêtes plus sociologiques sur l'impact réel de ces abstractions sur la vie sociale et économique telle qu'elle était réellement vécue. Oliver Wendell Holmes Jr. a codifié de manière célèbre cette vision du droit :
- « L'existence du droit n'est pas fondée sur la logique : elle est fondée sur l'expérience<sup>24</sup>. »
- 14 Une telle approche « se détourne de l'abstraction et de l'insuffisance des solutions verbeuses, des mauvaises raisons *a priori*, des principes fixes, des systèmes fermés et

des absolus et origines supposés » et s'oriente plutôt vers « le concret et ce qui est suffisant, vers les faits, vers l'action et vers le pouvoir ». Comme James l'a conclu de manière provocante, « la trace du serpent humain se retrouve partout<sup>25</sup> ».

- 15 Cette perspective critique et anti-formaliste élaborée par les *legal realists* offre des ressources pour repenser de manière plus pragmatique une histoire du politique. Pour reprendre l'observation faite dans l'introduction d'un numéro sur le pragmatisme dans les sciences sociales françaises contemporaines, « la grande originalité du pragmatisme, qui peut rendre compte de l'enthousiasme des chercheurs en sciences sociales à son égard, tient essentiellement au fait que le caractère opératoire d'un concept ne se mesure plus à sa complétude analytique, mais aux effets pratiques que son usage produit dans le réel<sup>26</sup> ». Effectivement, une approche pragmatique du politique exprime nécessairement une frustration à l'égard des questions formalistes conventionnelles concernant la « nature de l'État » ou l'« esprit de la loi » ou les définitions de notions telles que la « souveraineté ». Une telle approche poursuit plutôt une enquête pratique et sociologique sur les politiques publiques concrètes et les pratiques politiques en action.
- 16 En développant cette approche, on peut encore trouver des ressources dans le livre de John Dewey sur l'État et la politique, *The Public and Its Problems (Le public et ses problèmes)*. À l'instar de John Commons et de sa *Perspective sociologique de la souveraineté*, Dewey s'insurge contre le fait de débattre sans fin de l'« essence » des concepts politiques, des contradictions ou des traditions politiques nationales. Il n'avait guère de patience pour l'État conçu ou défini de manière abstraite :
- « Le concept d'État, comme la plupart des concepts introduits par "Le", est à la fois trop rigide et trop lié à des controverses pour être d'une utilité immédiate. [...] Dès que nous prononçons les mots "L'État", une vingtaine de fantômes intellectuels surgissent pour obscurcir notre vision<sup>27</sup>. »
- 17 Au contraire, Dewey a inspiré toute une série de chercheurs en droit de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, tels que Holmes, en préconisant des enquêtes plus réalistes et plus pragmatiques sur les pratiques et les expériences quotidiennes du droit et du politique. L'ambition de ces travaux, qui pourrait être réactivée aujourd'hui, était d'examiner ce que les serviteurs de l'État et les publics faisaient réellement dans le monde et les conséquences de leurs actions collectives.
- 18 Dans le domaine du droit et de l'histoire du droit, le *legal realist* Karl Llewellyn a poursuivi cette approche critique des débats jurisprudentiels périmés, en soulignant la nécessité d'une enquête plus directe sur les conséquences du droit en action dans le monde réel plutôt que sur le droit écrit. Il a appliqué la méthode pragmatique, factuelle et orientée vers l'action pour comprendre des décisions juridiques :
- « L'action sur les litiges est l'affaire du droit. Les personnes chargées de cette tâche, qu'il s'agisse de juges, de shérifs, de greffiers, de geôliers ou d'avocats, sont des représentants de la loi. Ce que ces fonctionnaires font à propos des litiges est, à mon avis, la loi elle-même. Dans tout cela, les règles sont importantes dans la mesure où elles vous aident à voir ou à prédire ce que les fonctionnaires vont faire. Elles n'ont pas plus d'importance que cela<sup>28</sup>. »
- 19 Une histoire pragmatique du politique commence donc en tournant le dos à des définitions abstraites et formelles, des typologies et des binômes qui dominent souvent l'histoire et la théorie politiques. Elle cherche même à dépasser toute distinction rigide entre « le » et « la » politique. Elle s'oriente plutôt vers une représentation plus critique et réaliste du problème quotidien du pouvoir et de ses effets, à travers le fossé entre le

public et le privé, entre la politique et la société, entre les politiques publiques et la construction d'un imaginaire collectif<sup>29</sup>. Elle reste sceptique à l'égard des approches conceptuelles du politique, principalement axées sur les mots ou les textes politiques, c'est-à-dire sur ce que les hommes politiques, les théoriciens ou les activistes disent dans des discours et des traités politiques prétendument importants. En revanche, l'accent est mis sur l'action politique, c'est-à-dire sur ce que les acteurs politiques, au sens large, font réellement pour résoudre les problèmes publics dans le monde réel et sur les conséquences de ces actions dans le quotidien et dans la vie de tous les jours.

- 20 Par conséquent, une histoire pragmatique du politique traite nécessairement le problème du pouvoir comme étant complexe (ou pluriel) plutôt que simple (ou singulier). Gérard Noiriel a précisément fait valoir ce point dans une interview sur l'utilisation du pragmatisme en histoire lorsqu'il a déclaré :

« Vous voyez comment on en arrive à réévaluer la démocratie : en explicitant finalement les relations de pouvoir dans lesquelles nous sommes pris, en donnant des armes pour que les formes de violence symbolique cessent de fonctionner. Expliciter, c'est penser au collectif d'abord. Au lieu de voir le langage comme une représentation de la réalité, il faut donc le voir comme un outil, un lien<sup>30</sup>. »

- 21 Comprendre les effets du pouvoir plutôt que son essence permet aussi de jeter un nouvel éclairage sur les relations entre le public et le privé, entre l'État et la société, entre l'économie et la réglementation.
- 22 Plutôt que de débattre de l'essence d'une notion politique particulière, une méthode pragmatique se concentre plutôt sur son impact social et économique, par le biais d'une étude approfondie des actions gouvernementales particulières et des pratiques quotidiennes qui constituent la vie de l'État. La perspective pragmatique vise des questions orientées vers l'action et le comment - comment le politique fonctionne réellement au fil du temps - plutôt que des questions sur la signification ou le moteur principal d'une identité politique nationale. Une histoire pragmatique du politique part des faits sociaux et des actions collectives et, à partir de ces phénomènes plus concrets et expérimentaux, cherche à mieux comprendre comment le politique est mobilisé et transformé à différentes époques, dans différents lieux et dans différents contextes. Une telle histoire pragmatique se caractérise par une approche fondamentalement critique et réaliste des institutions et du droit, des actions et des acteurs qui constituent le politique moderne. Une approche pragmatique suit l'action, la conduite et la réalisation du politique dans tous les aspects de l'expérience. Le politique ne peut exister, pour ainsi dire, en dehors de ces usages. De ce point de vue, le politique est mieux perçu comme « une activité qui est susceptible d'apparaître chaque fois que [des personnes] se réunisse[nt] ensemble<sup>31</sup>. »

---

## NOTES

1. Par exemple Allan G. Bogue, « The New Political History in the 1970s », dans Michael Kammen (ed.), *The Past Before Us*, Ithaca, Cornell University Press, 1980, pp. 231-251 ; Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer et Theda Skocpol (ed.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge

University Press, 1985 ; Karen Orren et Stephen Skowronek, *The Search for American Political Development*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 ; Julian E. Zelizer, « New Directions in Policy History », *Journal of Policy History*, 17, 2005, pp. 1-11 ; Chris Beneke, « The New, New Political History », *Reviews in American History*, 33, 2005, pp. 314-324.

2. Voir par exemple le séminaire de Marc Olivier Baruch, « Histoire politique de l'administration », *Annuaire de l'EHESS*, 2010 co-animé avec Philippe Bezes, Alain Chatriot, et Patrick Le Lidec ; Arnault Skornicki et Jérôme Tournadre, *La nouvelle histoire des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2015 ; voir aussi les discussions qui ont eu lieu dans la série « Pour une nouvelle histoire politique » de l'émission *La Fabrique de l'histoire* animée par Emmanuel Laurentin sur France Culture : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-pour-une-nouvelle-histoire-politique> [lien consulté le 15/12/2023].

3. Pierre Rosanvallon, « Pour une histoire conceptuelle du politique (note de travail) », *Revue de synthèse*, IV<sup>e</sup> série, 1-2, janvier 1986, pp. 93-105 ; Pierre Rosanvallon, « Faire l'Histoire du politique », *Esprit*, février 1995, pp. 25-42 ; Pierre Rosanvallon, « Entretien. Sur quelques chemins de traverse de la pensée du politique en France », *Raisons politiques*, 1, 2001, pp. 49-62 ; Pierre Rosanvallon, *Pour une histoire conceptuelle du politique. Leçon inaugurale faite au Collège de France le jeudi 28 mars 2002*, Paris, Le Seuil, 2003.

4. Samuel Moyn, « Coals to Newcastle », dans Oliver Flügel-Martinsen, Franziska Martinsen, Stephen W. Sawyer et Daniel Schulz (eds.), *Pierre Rosanvallon's Political Thought: Interdisciplinary Approaches*, Bielefeld, Bielefeld University Press, 2019, pp. 217-228, p. 220.

5. Joel H. Silbey, « The State and Practice of American Political History at the Millennium: The Nineteenth Century as a Test Case », *Journal of Policy History*, 11, 1999, pp. 1-30, p. 1. Voir aussi : Steven Pincus et William J. Novak, « Political History after the Cultural Turn », *American Historical Review Perspectives*, mai 2011 ; Fredrik Logevall et Kenneth Osgood, « Why Did We Stop Teaching Political History? », *New York Times*, 29 août 2016.

6. Yves Déloye, « Repenser l'histoire du politique », dans Alexandre Gefen (dir.), *Un monde commun. Les savoirs des sciences humaines et sociales*, Paris, CNRS Éditions, 2023.

7. Walt Kelly, *Pogo: We Have Met the Enemy and He is Us*, New York, Simon and Schuster, 1972.

8. William J. Novak, Stephen W. Sawyer et James T. Sparrow, « Toward a History of the Democratic State », *The Tocqueville Review/La revue Tocqueville*, 33, 2012, pp. 7-18 ; William J. Novak, Stephen W. Sawyer et James T. Sparrow, « Beyond Stateless Democracy », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 36, 2015, pp. 21-41 ; William J. Novak, Stephen W. Sawyer et James T. Sparrow, « Democratic States of Unexception: Towards a New Genealogy of the American Political », dans Ann Shola Orloff et Kimberly Morgan (eds.), *The Many Hands of the State: Theorizing Political Authority and Social Control*, Cambridge, Cambridge University Press, 2017, pp. 229-257 ; William J. Novak, « The Concept of the State in American History », dans James T. Sparrow, William J. Novak, and Stephen W. Sawyer (eds.), *Boundaries of the State in U.S. History*, Chicago, University of Chicago Press, 2015, pp. 325-350 ; William J. Novak, « Beyond Max Weber: The Need for Democratic (not Aristocratic) Theory of the Modern State », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 36, 2015, pp. 43-91 ; Stephen W. Sawyer, « Foucault and the State », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, 36, 2015, pp. 135-164.

9. Yves Déloye, « Repenser l'histoire du politique », *op. cit.*

10. Sur la distinction entre le public et le privé et la société civile, voir William J. Novak, « Public-Private Governance: A History », dans Martha Minow and Jody Freeman (eds.), *Government by Contract: Outsourcing and American Democracy*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 2009, pp. 23-40 ; William J. Novak, « The American Law of Association: The Legal-Political Construction of Civil Society », *Studies in American Political Development*, 15, 2001, pp. 163-188 ; réédité pour l'American Bar Foundation, *Analyzing Law's Reach: Empirical Research on Law and Society*, ABA, 2008, pp. 493-539.

11. Theda Skocpol propose ce déplacement dans son étude « From Society-Centered Theories to a Renewed Interest in States » : « *Society-centered ways of explaining politics and governmental activities were especially characteristic of the pluralist and structural-functionalist perspectives predominant in political science and sociology in the United States during the 1950s and 60s.* » Et plus récemment, « *Social scientists are now willing to offer state-centered explanations.* » Theda Skocpol, « Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research », dans Peter B. Evans *et alii* (eds.), *Bringing the State Back In...*, *op. cit.*, pp. 4 et 7. Pour une vue d'ensemble de cette question, voir Sean D. Stryker, « The Rationalization of the Political Field: Beyond the State- and Society-Centered Theories of Policy Change », working paper, Berkeley, Center for Culture, Organization, and Politics, 1999.
12. Stephen Skowronek, *Building a New American State: The Expansion of National Administrative Capacities, 1877-1920*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982 ; Brian Balogh, « The State of the State among Historians », *Social Science History*, 27, 2003, pp. 455-463. Sur l'État et l'autonomie politique, voir aussi Eric A. Nordlinger, *On the Autonomy of the Democratic State*, Cambridge, Harvard University Press, 1981 ; et Michael Mann, « The Autonomous Power of the State: Its Origins, Mechanisms, and Results », *European Journal of Sociology*, 25 (1985), pp. 185-213.
13. Les exemples classiques émanent du grand débat interne à l'histoire intellectuelle sur les traditions politiques libérales et républicaines classiques. Louis Hartz, *The Liberal Tradition in America: An Interpretation of American Political Thought since the Revolution*, New York, Harcourt Brace Jovanovich, 1955 ; J.G.A. Pocock, *The Machiavellian Moment: Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975 ; Bernard Bailyn, *The Ideological Origins of the American Revolution*, Cambridge, Harvard University Press, 1967 ; Gordon S. Wood, *The Creation of the American Republic, 1776-1787*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1969 ; Keith M. Baker, « On the problem of the ideological origins of the French Revolution », dans *id.*, *Inventing the French Revolution: Essays on French Political Culture in the Eighteenth Century*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Ideas in Context », 1990, pp. 12-28.
14. Sur ce point, voir Stephen W. Sawyer, « Pierre Rosanvallon's Pragmatic Turn », dans Oliver Flügel-Martinsen, Franziska Martinsen, Stephen W. Sawyer, and Daniel Schulz (eds.), *Pierre Rosanvallon's Political Thought: Interdisciplinary Approaches*, *op. cit.*, pp. 229-246.
15. Voir Tim Harris, *Restoration: Charles II and His Kingdoms, 1660-1685*, London, Penguin Books, 2005 ; Victoria de Grazia, « For a Social History of Politics », *Radical History Review*, 1980, pp. 3-7 ; Geoff Eley et Keith Nield, « Why Does Social History Ignore Politics? », *Social History*, 5 (1980), pp. 249-271 ; Chloé Gaboriaux et Arnault Skornicki (dir.), *Vers une histoire sociale des idées politiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2017.
16. Carl Schmitt, *The Concept of the Political*, traduit par George Schwab, Chicago, University of Chicago Press, 1996, p. 22.
17. Oliver Wendell Holmes Jr., « The Path of the Law », *Harvard Law Review*, 20, 1897, pp. 457-478 ; Robert Lee Hale, *Freedom through Law: Public Control of Private Governing Power*, New York, Columbia University Press, 1952 ; Morris R. Cohen, « Property and Sovereignty », *Cornell Law Quarterly*, 13, 1927, pp. 8-30 ; Walton Hale Hamilton, *The Politics of Industry*, New York, Knopf, 1957. Pour une analyse du *legal realism*, voir Joseph William Singer, « Legal Realism Now », *California Law Review*, 76, March 1988, pp. 465-544.
18. Robert B. Pippin, *The Persistence of Subjectivity: On the Kantian Aftermath*, New York, Cambridge University Press, 2005.
19. Immanuel Kant, *Anthropology from a Pragmatic Point of View*, Robert B. Loudon (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, 2006 ; Robert B. Pippin, *Modernism as a Philosophical Problem*, Oxford, Blackwell, 1999 ; Bruno Frère et Daniel Jaster, « French Sociological Pragmatism: Inheritor and Innovator in the American Pragmatic and Sociological Phenomenological Traditions », *Journal of Classical Sociology*, 19, 2019, pp. 138-160 ; Arnaud Fossier et Édouard Gardella, « Quel pragmatisme

- en histoire ? Entretien avec Gérard Noiriel », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], 15, 2008 ; Francis Chateauraynaud et Yves Cohen (dir.), *Histoires pragmatiques*, Nouvelle édition, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2016 ; Simona Cerutti, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés, Revue de Sciences humaines*, 15, 2008, p. 147-168 ; Cécile Lavergne et Thomas Mondémé, « Pragmatismes : vers une politique de l'action située », *Tracés, Revue de Sciences humaines*, 15, 2008, pp. 5-22.
20. Hilary Putnam, *Pragmatism: An Open Question*, Oxford, Blackwell, 1995 ; Richard Rorty, *Pragmatism as Anti-Authoritarianism*, Eduardo Mandieta (ed.), Cambridge, Harvard University Press, 2021 ; Mitchell Abouafia et alii (eds.), *Habermas and Pragmatism*, New York, Routledge, 2002 ; Axel Honneth, « Democracy as Reflexive Cooperation: John Dewey and the Theory of Democracy Today », *Political Theory*, 26 (1998), pp. 764-783 ; Cécile Lavergne et Thomas Mondémé, « Pragmatismes : vers une politique de l'action située », art. cit.
21. Stéphane Madelrieux, « Pragmatistes et pragmatique », *La Vie des Idées*, 17 avril 2009.
22. William James, *Pragmatism and The Meaning of Truth*, Introduction de A.J. Ayer, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1975, p. 32.
23. *Ibid.*, p. 34.
24. Oliver Wendell Holmes, *The Common Law*, Mark DeWolfe Howe (ed.), Cambridge MA, Harvard University Press, 1963, p. 5.
25. William James, *Pragmatism and The Meaning of Truth*, *op. cit.*, pp. 31, 37.
26. Cécile Lavergne et Thomas Mondémé, « Pragmatismes... », art. cit., p. 13.
27. John Dewey, « The Public and Its Problems », dans Jo Ann Boydston (ed.), *John Dewey: The Later Works, 1925-1953*, t. 2, Carbondale, University of Southern Illinois Press, 1984, p. 241 ; John R. Commons, *A Sociological View of Sovereignty*, New York, A.M. Kelley, 1965 [1899-1900].
28. Karl N. Llewellyn, *The Bramble Bush: Some Lectures on Law and Its Study*, New York, Oceana Publications, 1930, pp. 3-5.
29. Stephen W. Sawyer, *Adolphe Thiers. La contingence et le pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2018.
30. Arnaud Fossier et Ecouard Gardella, « Quel pragmatisme en histoire ? Entretien avec Gérard Noiriel », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 15, 2008, pp. 243-254, p. 248.
31. Michael Oakeshott, *Morality and Politics in Modern Europe: The Harvard Lectures*, New Haven, Yale University Press, 1993, p. 7.

## RÉSUMÉS

Cet article propose quelques éléments pour penser une histoire pragmatique du politique en ouvrant un dialogue entre des interrogations propres à la pratique de l'histoire politique des deux côtés de l'Atlantique, principalement aux États-Unis et en France. Nous cherchons en particulier à souligner l'apport de l'histoire du droit (*legal history*) tel qu'il est pratiqué aux États-Unis dans le champ du *legal realism* pour nourrir notre réflexion sur une telle approche.

This article sets out to present some key elements for developing a *pragmatic history of the political*. It proceeds by opening up a dialogue between questions specific to the practice of political history on both sides of the Atlantic, mainly in the United States and France. In particular, we seek to highlight the contribution of legal history as practiced in the United States and specifically legal realism for elaborating this pragmatic approach.

## INDEX

**Keywords** : pragmatism, democracy, State, Dewey (John), legal realism, Holmes (Oliver Wendell)

**Mots-clés** : pragmatisme, démocratie, État, Dewey (John), legal realism, Holmes (Oliver Wendell)

## AUTEURS

### WILLIAM J. NOVAK

William J. Novak est professeur de droit à l'Université du Michigan où il est titulaire de la chaire Charles F. and Edith J. Clyne Il est notamment l'auteur des ouvrages *The People's Welfare : Law and Regulation in Nineteenth-Century America* (University of North Carolina Press, 1996) et *New Democracy : Law and the Creation of the Modern American State* (Harvard University Press, 2022), qui ont tous les deux remporté le prix Littleton-Griswold de l'American Historical Association pour le meilleur livre dans le domaine de l'histoire, du droit et de la société.

### STEPHEN W. SAWYER

Stephen W. Sawyer est professeur d'histoire à l'American University of Paris où il est titulaire de la chaire Ballantine-Leavitt of Paris. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'histoire politique, dont *Adolphe Thiers. La contingence et le pouvoir* (Armand Colin, 2018); *Demos Assembled: Democracy and the International Origins of the Modern State* (University of Chicago Press, 2018) et *Demos Rising: Democratic Society and the Popular Construction of Public Authority in France, 1800-1850* (University of Chicago Press, à paraître).